

Nombre de Conseillers en exercice :	35
Nombre de votants :	35
Nombre de présents :	30
Convocations :	3 AVRIL 2026

Etaient présents : M. Alexis RAGACHE, Mme Laurence RENO, M. Valentin DUCEPT, Mme Adeline POLLET, M. Clément THEODORE, Mme Edwige PANNIER, M. Hervé DEMORGNY, Mme Cécile FRERET, M. Luc LESIEUR, M. Jean-Bernard YON, M. Laurent CASSARD, Mme Pascale PETIT, M. Stéphane BORD, M. Stéphane FERRAND, Mme Martine HURAY, Mme Caroline SAPOWICZ, Mme Maria LEMARCHAND, Mme Gwenaëlle POIRIER CREPIN, Mme Virginie GROSJEAN, Mme Anaïs BRUYERE, Mme Evelyne DENOYELLE, Mme Elise RIDEL, Mme Adeline DIANISSY, M. Marc AVENEL, M. Pierre-Arnaud PRIEUR, M. Tom GERARD, M. Yannick EMERAUD, Mme Julie GODICHAUD, Mme Mélaïne GODEY, M. Alexis VERNIER, Mme Letycia-Murielle OSSIBI.

--ooOoo--

M. Christophe DELAMARE	Pouvoir à M. Clément THEODORE
Mme Niswat ABDOURAZAKOU	Pouvoir à Mme Laurence RENO
M. Mohammed DERGHAM	Pouvoir à Mme Edwige PANNIER
M. Stéphane FERRAND	Pouvoir à Mme Adeline POLLET
M. Pierre GONNEVILLE	Pouvoir à M. Valentin DUCEPT

--ooOoo--

Monsieur Jean-Bernard YON remplit les fonctions de secrétaire.

OBJET : Adoption du Règlement intérieur

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-8 selon lequel le Conseil Municipal fixe son règlement intérieur

Considérant que le Conseil Municipal doit établir son règlement intérieur dans les six mois suivants son installation,

Considérant que ce règlement a pour objet de fixer les règles de fonctionnement du Conseil Municipal,

Il vous est proposé:

- d'adopter de règlement intérieur joint à la présente délibération

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, 4 abstentions et 31 voix pour, en décide ainsi.
La délibération n°2026-34 est adoptée à la majorité.**



Le Registre dûment signé,
Pour extrait conforme,
Maire,
Conseiller Départemental,

Alexis RAGACHE